

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL
19 novembre 2007**

L'an deux mil sept, le dix neuf novembre à vingt heures trente, le Conseil municipal d'IS-sur-TILLE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Michel MAILLOT, Maire.

Présents : MM. M. MAILLOT, J. GRELET Mme N. TERRIOT, MM. Ch. BAUJARD, H. GAUDE M. GASNIER, JM. COLLET, Mmes, M. ROUSSELET, D. LETOUZEY, A. GIGON, MM. M. DUCHAMP, Mmes M. BIGEARD, C. CORMILLOT, A. DEMANGEON, S. BEN AIM, MM. JM GARCIA, Mme C. BRUNEL, MM. C. MARCEAU, S. GARNIER, A. AUFFRET. Mme M. ASDRUBAL.

Excusé(s) : MM Mme B. LEON, (pouvoir à N. TERRIOT) C. JEAUGEY (procuration à M. BIGEARD), P. TISSERAND (procuration à M. MAILLOT), A. BŒUF (procuration à C. MARCEAU)

Absents (es) : MM. M. F. THIBAUT, Mme D. BOURGEOIS

Mme Sylviane BEN AIM est élue secrétaire de séance.

1°) A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte-rendu du 24 septembre 2007.

2°) Convention de prestations de services :

Sur proposition de Henri GAUDE Adjoint aux sports, le conseil municipal considérant que l'Association Communautaire des 3 Rivières n'est plus en mesure d'assurer le traçage des terrains de football et rugby de la plaine de Jeux du COSEC, décide à l'unanimité de passer une convention avec la Fédération Départementale des foyers Ruraux de Côte d'Or (AGRO BIO) pour la réalisation de cette prestation.

3°) Dénomination de nom de rue.

Sur proposition de Christian BAUJARD Adjoint à la communication le conseil municipal à l'unanimité décide de dénommer la rue du lotissement « Montchevreuil » rue du Montchevreuil.

4°) Rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement – exercice 2006.

Jacques GRELET adjoint aux travaux, présente le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2006.

Concernant le rendement du réseau, il a été en 2006 de 62 % alors qu'il était de 54% en 2005. Les fuites représentent un volume de 97 935 m³ soit une diminution de 37.52 % par rapport à 2005.

Concernant la qualité de l'eau, elle est très bonne. En 2006, il y a eu 13 échantillons de contrôle sanitaire DDASS. Tous ont été conformes tant au niveau physico-chimiques qu'analyses bactériologiques.

Il reste environ 30 branchements « plomb » qui seront supprimés lors des prochains travaux

Les travaux réalisés en 2006 :

- rue D. Ancemot : reprise du réseau (du coin des 5 rues à la place Général Leclerc)
- Place GI Leclerc avec les cours Jacqueline Marie Nicolas, Fernet et la rue Pierre et Marie Curie.
- Reprise de 36 branchements plomb

Pour l'assainissement, le fonctionnement des postes de relevage est correct. Le siphon rue des Tanneries s'engorge et est inaccessible avec un camion hydro cureur. Une étude pour sa suppression est à réaliser dans le cadre du plan pluriannuel 2008-2012.

15 regards mixtes ont été modifiés en 2006 et 15 le seront en 2007.

Monsieur Jacques GRELET insiste sur le fait qu'il est impératif que toutes les évacuations d'eaux pluviales soient déconnectées du réseau des eaux usées. Un schéma directeur doit être élaboré pour le centre ville, à inclure au plan pluriannuel 2008-2012.

Des études diagnostiques ont permis l'établissement d'une liste de priorité d'amélioration des réseaux d'eau potable et de collecte des eaux usées. Elles ont débouché sur la mise au point, en 2001, d'un programme de travaux de rénovation sur 5 ans (2002-2007) Ce programme arrive à échéance, l'effort sur la rénovation des réseaux devra être poursuivi dans les années futures. Il portera principalement chez les particuliers au centre ville et consistera à améliorer l'étanchéité des canalisations de rejet des eaux usées, afin de supprimer les pénétrations des eaux parasites.

Ces travaux ont très sensiblement amélioré les performances des réseaux. La restructuration de la station d'épuration a permis le traitement des eaux usées conformément à la réglementation en cours et a assuré la pérennisation de la filière d'élimination des boues. Ces investissements permettront de préserver la ressource en eau en prélevant le juste nécessaire et en rejetant dans le milieu naturel des effluents de meilleures qualités.

Monsieur Maillot, rappelle qu'un travail important a été réalisé depuis ces dernières années pour mettre à niveau les réseaux d'eau et d'assainissement.

Ceci a pu se réaliser grâce aux subventions importantes dont la ville a pu bénéficier, étant précisé qu'aujourd'hui ces aides financières sont nettement moins intéressantes.

Néanmoins, il faudra toujours continuer d'investir pour maintenir le réseau en état.

5°) Compte Rendu des décisions prises par le Maire :

Le Conseil Municipal donne acte à Monsieur le Maire du compte-rendu des décisions qu'il a prises (conformément à la délégation qui lui a été conférée par délibération du 9 avril 2001) de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant les déclarations d'aliéner les biens désignés.

6°) Vente de terrain en zone industrielle :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Société « System Group » a fait une demande pour acquérir environ 56 000 m² de la parcelle AL 143 dans la zone industrielle des « Champs Bezançon » à la place des 50 000 m² prévus par délibération du 26 mars 2007.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de vendre environ 56 000 m² à System Group en zone industrielle.

7°) Mise en place d'astreintes hivernales

A l'unanimité, le conseil municipal décide de mettre en place les astreintes hivernales et définit les modalités.

8°) Aménagement d'un temps partiel.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'aménager un temps de travail partiel pour un agent qui a émis le souhait de travailler à mi-temps afin de créer son entreprise.

9°) Création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe afin de l'affecter à un agent ayant réussi son concours d'adjoint 1^{ère} classe.

10°) Clôture des budgets annexes : lotissements « Au-dessus de la Côte » et « la Drouotte ».

Nicole TERRIOT, Adjointe aux finances, précise que les opérations d'aménagement des lotissements « Au-dessus de la Côte » et « La Drouotte, le Prévert » sont terminées et propose de clôturer les budgets annexes.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de clôturer ces budgets et dit que les excédents dégagés (22 906,93 € pour le lotissement « Au dessus de la Côte et 20 690,32 € pour le lotissement « Le Prévert ») seront réintégrés dans le budget communal.

11°) Décision modificative n°5 – Budget général

Sur proposition de Nicole TERRIOT, Adjointe aux finances, le conseil municipal décide à l'unanimité des ouvertures et (ou) réductions de crédits de dépenses et recettes pour le budget général.

En dépenses d'investissement inscription d'un crédit de 109 335,42 € à l'article 4581 Opérations d'investissement sous mandat, et la même somme en recettes d'investissement à l'article 4582. Il s'agit des écritures pour les travaux de la rue Anatole France réalisés dans le cadre d'un conventionnement avec la COVATI.

12°) Indemnités de conseil aux trésoriers :

Sur proposition de Nicole TERRIOT, Adjointe aux finances, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder aux trésoriers l'indemnité de conseil au taux de 100 %.

13°) Garantie d'emprunts au foyer dijonnais pour l'amélioration de 188 logements au Parc du Petit Bois.

Nicole TERRIOT, Adjointe aux finances rappelle que par délibération du 24 septembre 2007 le conseil municipal avait décidé de garantir les emprunts réalisés par le Foyer Dijonnais pour l'amélioration de 188 logements au Parc du Petit Bois. Le taux était de 3.55 %. La C.D.C (Caisse de dépôts et consignations). a donné un accord au Foyer Dijonnais mais au taux de 4 %. Il convient d'annuler la délibération du 24 septembre 2007 et de délibérer sur le nouveau contrat.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder sa garantie pour le remboursement des prêts que le Foyer Dijonnais se propose de contracter auprès de la C.D.C.

14°) Versement du produit des concessions de cimetière :

Sur proposition de Nicole TERRIOT, Adjointe aux finances, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser 1/3 du produit perçu à l'occasion de concessions de cimetières au budget du C.C.A.S.

15°) Taxe locale sur l'électricité :

Michel MAILLOT précise que jusqu'à présent, EDF reversait la totalité de la taxe locale sur l'électricité et le SICECO émettait des titres de recettes de la quote-part lui revenant au vu d'états établis chaque trimestre par EDF.

Avec l'ouverture du marché de l'électricité, de nouveaux fournisseurs sont entrés sur ce marché. Depuis le 1^{er} janvier 2007, EDF ne transmet plus au SICECO les états de versement pour les communes qui perçoivent directement la taxe.

Dans le cadre du contrôle de la concession, le SICECO par son assermentation, vérifie le bon versement de ces taxes en comparant l'état annuel des prestations d'acheminement de l'électricité réalisées par EDF Distribution aux montants de taxes collectées et reversées par les différents fournisseurs d'électricité (POWEO, Direct Energie, GDF. EDF...).

Dans un souci de bonne gestion, et pour éviter des pertes de recettes, le conseil municipal à l'unanimité autorise le SICECO à percevoir l'intégralité de la taxe locale sur l'électricité encaissée sur la commune et demande que le versement de la quote-part revenant à la ville soit effectué trimestriellement.

16°) Encaissement de remboursements de sinistres :

Sur proposition de Nicole TERRIOT, Adjointe aux finances, le conseil municipal à l'unanimité accepte les remboursements de sinistres de l'année 2007.

17°) Redevance d'occupation du domaine public par France Télécom :

Sur proposition de Nicole TERRIOT, Adjointe aux finances, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs 2007 concernant les droits de passage sur le domaine public routier à France Télécom en application du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005.

18°) Attribution de marchés : Antenne de la Maison de l'Emploi.

Sur proposition de Jacques GRELET Adjoint aux travaux, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux et toutes pièces s'y rapportant pour la construction de l'antenne de la Maison de l'Emploi, après avis de la Commission d'Appel d'Offres :

Désignation du lot	Entreprise retenue	Montant H.T
Gros Œuvre	LGCD	213 800.00
Charpente bois	MORTIER	9 600.00
Couverture Etanchéité	IS COUVERTURE	17 289.34
Menuiseries extérieures	BIDAULTROGER	35 353.00
Menuiseries intérieures	ROGER	14 286.99
Plâtrerie – Plafonds suspendus	LEGELEY	31 750.04
Plomberie – Sanitaire	IS CHAUFF	11 507.23
Chauffage – Ventilation	KLEIN	93 125.21
Electricité – Courants faibles	LE SAUX	47 728.00
Revêtements de sols et muraux	DEL TOSO	21 904.00
Peintures et tentures	ALLOUIS	21 292.29
Ascenseur	KONE	25 600.00
Serrurerie	PROTOY	15 359.00
	TOTAL	558 595.10

19°) Convention d'entretien du matériel de protection contre l'incendie :

Sur proposition de Jacques GRELET Adjoint aux travaux, le conseil municipal décide à l'unanimité, de confier la mission d'assistance technique pour l'entretien du matériel de protection contre l'incendie à la SAUR pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2014. (Date de fin du contrat d'affermage avec la SAUR)

20°) Contrat d'assurances « dommages-ouvrages »

Sur proposition de Nicole TERRIOT, Adjointe aux finances, le conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire une assurance dommages ouvrages pour la construction de vestiaires – quillier à la plaine de jeux. La société SMABTP étant la moins disante est retenue.

21°) Acquisition de terrains rue Anatole France :

Sur proposition de Jacques GRELET Adjoint aux travaux, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'acquérir pour l'euro symbolique l'emprise de terrain qui fait partie de l'assiette de la rue « Anatole France », les frais de géomètre et notaire seront à la charge de la ville.

Questions diverses :

Monsieur Michel MAILLOT informe le conseil municipal que depuis le 14 novembre 2007, la SEMAAD (Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise) est propriétaire du site « AMI-LINPAC »

Il rappelle que les deux conseils municipaux (Is et Marcilly) ont décidé lors de précédents conseils de lancer une concertation pour la création d'une ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) d'environ 20 ha (7 ha sur Is et 13 sur Marcilly).

Un appel d'offres a été lancé par la SEMAAD pour faire le choix d'un urbaniste. Une commission d'appel d'offres dont les Maires de Marcilly-sur-Tille et Is-sur-Tille font partie arrêtera le choix de l'urbaniste avant la fin de l'année.

Il indique qu'il s'agit d'un projet très important qui va se réaliser sur plusieurs années (6 à 8 ans), qu'il convient de ne pas se précipiter pour la concertation qui, de ce fait, se déroulera après les élections municipales.

A la remarque de Monsieur Claude MARCEAU qui critique le fait que la concertation ait lieu après les élections, Monsieur MAILLOT indique que le travail de l'urbaniste va durer plusieurs mois, qu'il y aura une large concertation avec les habitants, les commerçants, les artisans, le Club Entreprendre, les élus. La période électorale n'est certainement pas propice à une concertation qui demandera du temps et du recul, mais cela n'empêche pas d'évoquer les grandes options d'aménagement. C'est ce que nous avons commencé de faire avec les élus de Marcilly à l'occasion des rencontres avec la SEMAAD.

Un consensus semble se dégager pour diversifier les aménagements avec une majorité de logements, mais aussi du tertiaire, des artisans, des services publics, du commerce. A terme, tout le monde semble d'accord pour qu'il n'y ait plus d'activité industrielle sur le site.

Concernant le commerce, nous sommes d'accord avec Marcilly pour ne pas accueillir de nouvelles enseignes alimentaires de grande surface sur l'agglomération. Nous ne sommes pas contre le fait qu'une enseigne alimentaire actuelle se déplace sur le site, plutôt du côté Marcilly.

Compte tenu de la taille de notre agglomération, afin de maintenir une vie animée et une activité commerciale au centre ville, contrairement à certaines rumeurs qui courent actuellement en ville, il n'est pas envisagé l'implantation un centre commercial.

Monsieur MAILLOT informe qu'il a déjà rencontré le Président de l'union commerciale pour évoquer ces orientations.

Il rappelle également qu'il faudra faire en sorte que les structures publiques suivent (écoles, restaurant municipal etc.) Toutes ces orientations seront bien évidemment évoquées lors de la concertation.

Monsieur MAILLOT indique que cette opération doit faire l'objet d'une légère modification du POS sur la partie qui concerne la ville. Elle sera proposée au prochain conseil.

Concernant BOCAPLAST, Monsieur Claude MARCEAU regrette que la Société BOCAPLAST ait été autorisée à poursuivre son activité sur le site après l'expiration du bail précaire qui se terminait en novembre 2006. Il estime qu'il faudra les installer ailleurs, ce qui aura un coût pour la ville.

Monsieur MAILLOT rappelle que BOCAPLAST avait un bail précaire de 23 mois avec LINPAC. En 2005-2006, cela devait permettre à LINPAC de déménager à Saint-Apollinaire et à la SEMAAD de reprendre le bail. A partir du moment où LINPAC a décidé de ne plus s'installer à Saint-Apollinaire, une clause permettait à BOCAPLAST d'acquérir les bâtiments à l'expiration du bail. Les collectivités ont exigé lors des négociations que cette clause soit transformée en bail commercial afin qu'elles soient propriétaires de l'ensemble du site. BOCAPLAST, jeune entreprise n'aurait certainement pas supporté un déménagement très coûteux car il semble que les machines ne soient plus démontables, on risquait ainsi de perdre les 30 emplois qui avaient été sauvés par les créateurs de BOCAPLAST. Aujourd'hui, cette entreprise a un bail commercial, elle poursuit son activité sur le site, nous souhaitons tous qu'elle prospère et son déménagement n'est pas à l'ordre du jour. Cela n'empêche pas une réflexion à long terme sur l'urbanisation de ce nouveau quartier.

Monsieur MAILLOT indique que les travaux avancent dans la ville.

- Les travaux de la rue Anatole France doivent être terminés fin novembre.
- La construction du bâtiment de la Plaine de jeux a démarré
- Les travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement de la rue Catherine Grandcompain sont commencés
- La réunion de préparation des travaux de la Maison de l'Emploi est programmée dans la 2^{ème} quinzaine de novembre
- Les travaux des halles avec l'office du tourisme vont commencer le 1^{er} décembre prochain.

Is-sur-Tille le 23 novembre 2007
Le Maire

Michel MAILLOT